

## EN QUI PEUT-ON AVOIR CONFIANCE ?

### En la SODEGER? **NON**

Cette société constituée par nos Maires et Erelia ne se base que sur de la propagande du promoteur éolien pour nous marteler de sa vérité sous couvert du Grenelle de l'environnement. Ils utilisent des moyens de communication dits publics (Audun Info et La Vie du Village) au profit d'une société privée tout en boycottant notre droit d'expression.

Ils organisent des pseudos visites à Anoux où le Maire prêche la bonne parole sans pouvoir être contredit par les habitants de son village... Mais fallait-il encore qu'ils y soient conviés ! Présentent-ils des arguments indépendants et objectifs ?

### En l'ADPA? **OUI**

L'ADPA a pour objet la protection des intérêts généraux et non pas comme on le dit quelques intérêts particuliers. Le projet éolien impactera l'ensemble des villages (voir carte au verso). De plus, nous tenons à préciser que toutes les informations diffusées par notre association sont issues d'études réalisées par des organisations gouvernementales, par des reportages de journalistes indépendants de grandes chaînes ou de quotidiens nationaux, mais aussi de témoignages d'habitants voisins de parcs éoliens. Notre site Internet n'est que le relais de cette information.

## LE PROJET A-T'IL UN REEL INTERET ECONOMIQUE ?

### Pour les administrateurs de la SODEGER ? **OUI**

A ce jour, nos élus sont incapables de préciser la rentabilité du projet, car « on travaille avec du vent ! » nous disent-ils. On s'y attendait. Par contre suivant le compte rendu du 21/02/2011, le conseil municipal de Sancy "autorise le président et les administrateurs à percevoir au titre de leur fonction au sein de la SODEGER une rémunération annuelle de 10 000 € pour le président et 6 000 € pour chaque administrateur" soit au total 58 000 € par an. Voici donc les premiers emplois locaux créés !

Le Maire d'Anoux explique que la maintenance de ses 5 éoliennes se résume à 2 jours par an pour 2 personnes (35 heures au total soit 3 heures par mois) et la surveillance des installations est faite à distance en Picardie. Quant à la construction et l'installation des éoliennes, elles sont faites par des sociétés espagnoles ou allemandes, spécialisées dans ce domaine. Quels seront les emplois locaux ?

### Pour l'intérêt Général? **NON**

« Tout dépend de la définition qu'on lui attribue » nous dit-on. Pour l'instant aucun référendum n'a été réalisé sur les trois communes. Ce projet n'est que le choix majoritaire des membres de la CCPA, malgré l'avis contraire de son président et sans qu'aucune concertation ou débat avec la population n'ait été consenti contrairement à ce que la CAUE<sup>1</sup> préconise.

Il faut s'attendre à une dévalorisation de l'ensemble du parc immobilier de ces trois villes d'au moins 20%. Cela concerne 1100 habitations à 200 000 € en moyenne, soit une perte totale estimée à 44 millions d'euros. **Il est inacceptable qu'une minorité profite au détriment de l'ensemble des citoyens !**

<sup>1</sup> Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - [www.caue54.com](http://www.caue54.com)

## INDEPENDANCE ENERGIE-TIQUE ET ECOLOGIE? **NON**

Les éoliennes fonctionnent en moyenne 7 jours sur 10 mais à pleine puissance que 25% du temps soit 1 jour sur 4. Donc l'indépendance énergétique est impossible car l'électricité ne se stocke pas. La seule solution pour pallier aux variations intempestives de production est de construire des **centrales thermiques** le plus souvent à énergie fossile donc très polluantes.

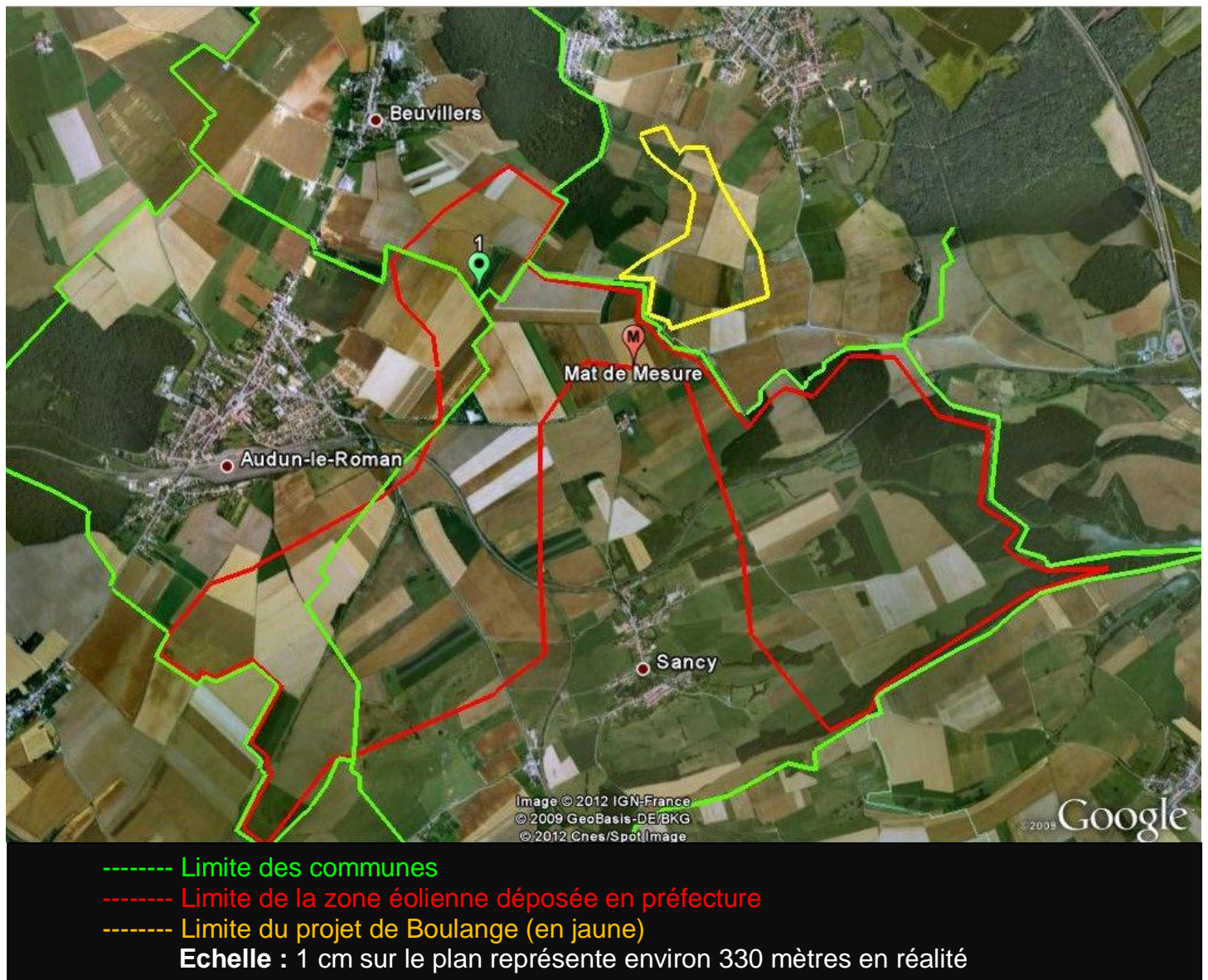
L'Allemagne, qui a le plus grand parc éolien d'Europe ne produit que 5% de son électricité grâce à l'éolien et elle est également le pays le plus pollueur d'Europe. Du coup elle importe plus de 15% de l'énergie électrique française.



[WWW.ADPA54.ORG](http://WWW.ADPA54.ORG)  
[adpa54@gmail.com](mailto:adpa54@gmail.com)

La question de la valeur écologique du projet éolien de la CCPA a été soulevée en séance. Il s'avère aujourd'hui que seul l'aspect financier dicte la conduite du projet. En brandissant la menace de l'augmentation des impôts locaux, nos maires vont tenter de nous faire adopter ces éoliennes. En contrepartie c'est nous tous qui payerons la facture (CSPE EDF entre autre) et permettrons ainsi d'enrichir les administrateurs de la SODEGER.

# LE PROJET de ZDE de la CCPA



## Quelles sont les limites de la ZDE ?

Le trait rouge est la limite déposée au niveau de la préfecture. Il est seulement à 500 mètres d'une maison, à 200 mètres d'une forêt et 225 mètres d'une route à forte circulation ou voie ferrée (1,5 fois la hauteur de l'éolienne).

## Où en est le dossier ?

La ZDE est encore en étude auprès de la DREAL<sup>1</sup>. Donc rien n'est fait et nous pouvons encore influencer sur la future décision du préfet. Bien que la première zone prévue est à la croisée des 3 villes (montgolfière verte 1, et non auprès du mât de mesure), si la ZDE est acceptée, les actuels ou futurs maires, pourront en signant simplement un permis de construire, mettre techniquement jusqu'à 27 éoliennes sur leurs communes respectives, n'importe où dans la zone rouge.

## La hauteur des éoliennes ?

Les éoliennes prévues sur notre territoire sont de 150 mètres de hauteur, bout de pales. Par comparaison, celles d'Anoux (qui se voient de Beuvillers) font 110 mètres en bout de pales. La différence représente un immeuble de 14 étages !

## Où en est le projet de Boulange ?

Le projet de Boulange en est exactement au même stade que le nôtre (à la DREAL) et subit le même mécontentement de la population. Une association s'est aussi créée à Boulange. Des démarches administratives et légales seront entreprises en commun.

<sup>1</sup> Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - [www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr)